

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT des ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE VERGONS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le treize juin à 9 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOUBERT Martial, Maire.

Présents : JOUBERT Martial, BALLAND Joëlle, BAUR Jacqueline, COLLOMP Alain, FOURNIER Claude, MAXIMIN Jean-Pierre, SIMON Jean-Paul.

Absents : BERAUD Josiane et ROSSEL Michel.

Afférents au CM : 11 En exercice : 9 Présents : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur MAXIMIN Jean-Pierre a été élu secrétaire.

Objet : demande de fonds de concours à la CCAPV. Travaux d'enrochement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCAPV a créé un dispositif de fonds de concours en soutien pour aider financièrement les plus petites communes dans la réalisation de leurs investissements structurants. La Commune de Vergons, éligible à ce dispositif, pourrait bénéficier une fois durant ce mandat d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 20 000 €.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter la CCAPV, dans le cadre de ce fonds de concours, pour obtenir une aide financière afin de pouvoir effectuer les travaux d'enrochement derrière les poubelles. En effet, ces travaux sont urgents car le terrain s'effondre peu à peu au gré des intempéries et le camion d'enlèvement des ordures ménagères risquerait de basculer dans le Riou.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 16 815 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ **Approuve** la demande de fonds de concours à la CCAPV pour la réalisation des travaux d'enrochement,

2/ **Adopte** le plan financement ainsi qu'il suit :

- travaux d'enrochement :	16 815.00 € HT
- Fonds de concours de la CCAPV	8 407.50 €
- Autofinancement de la Commune	8 407.50 €

3/ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.

Martial JOUBERT

